



# info

## SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

### Adaptations au 1er janvier 2025

#### SALAIRES RÉELS

Les salaires réels sont augmentés de 1.4% au 1er janvier 2025.

#### SALAIRES MINIMA

Les salaires minima sont augmentés de 1.4% au 1er janvier 2025.

#### RENOUVELLEMENT DE LA CCT

Au printemps 2025, les négociations vont commencer pour le renouvellement de la CCT.

#### DURÉE DE LA CCT

La convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.